

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 22 mars 2013**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**FCT 004-004/13/BC**

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Massilia Marathon**

**DGS 13/9431/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le dimanche 24 mars 2013 se déroulera la 5<sup>ème</sup> édition du Marseille Marathon. C'est un événement sportif populaire avec plus de 6 000 inscrits toutes courses confondues, et 1 000 bénévoles sont mobilisés pour l'organisation. Cette épreuve de marathon est inscrite au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme. Il est organisé par l'association Massilia Marathon (loi 1901), créée en 1983, dans le but d'organiser des courses pédestres et en particulier la réalisation du 1<sup>er</sup> Marathon de Marseille.

Dans le cadre de ses activités, Massilia Marathon a organisé diverses manifestations sportives telles que rencontre de football, journées multi-sports, raids. En 2008, l'association Massilia Marathon a décidé de créer le Club de Course à pieds, en s'affiliant à la Fédération Française d'Athlétisme, à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) et à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT).

Pour rendre cette manifestation encore plus populaire, l'organisation propose en plus du Marathon, semi-Marathon, du Relais des Entreprises, du Relais du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Marathon-Kids.

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

Afin de soutenir cet évènement sportif qui se déroule à Marseille et de contribuer aussi à la promotion du tri sur le parcours de cette course, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met à disposition gratuitement divers moyens de propreté, collecte et de sécurité urbaine, durant toute la durée de l'évènement, pour un montant total de mises à dispositions gratuites toutes prestations confondues de 40 272,27 euros, selon les modalités décrites dans la convention ci-annexée.

Ainsi, la dite convention, en plus de préciser les modalités de collaboration, permet à la Communauté Urbaine de figurer comme partenaire de l'édition 2013.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite soutenir en matière d'attractivité et de valorisation du territoire ainsi que de tri et de valorisation des déchets collectés.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Massilia Marathon.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,  
Moyens Généraux, Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
FCT 004-004/13/BC

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**